

# Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

## GAT VIE

**Société Anonyme au Capital Social : 7.000.000 Dinars**

**Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis**

**RC : B1154371997**

**MF : 033270B**

La société GAT VIE informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 26 Avril 2016 à 11h00 au siège social de GAT VIE sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015
2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2015
3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers de GAT VIE arrêtés au 31/12/2015
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Désignation du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2016-2017-2018
9. Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

P/le Conseil d'Administration

# GAT VIE

Société Anonyme au Capital Social : 7.000.000 Dinars  
Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis  
RC : B1154371997  
MF : 033270B

## PROJETS DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26/04/2016 A 11H00

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT VIE relatif à l'exercice 2015, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de GAT VIE au 31/12/2015, approuve ces états financiers arrêtés au 31/12/2015 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat net de l'exercice 2015 est bénéficiaire de 1.521.147 dinars. Elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir ce bénéfice comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2015	1.521.147 dinars
Résultats reportés 2014 (déficit)	- 801.848 dinars
<b>Reliquat</b>	<b>719.299 dinars</b>
Réserve légale (5%)	35.965 dinars
<b>Reliquat</b>	<b>683.334 dinars</b>
Bénéfice à distribuer (7 dinars par action)	490.000 dinars
<b>Résultats reportés 2015</b>	<b>193.334 dinars</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 7 dinars par action et ce à partir du ..... au .....

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIE à titre de jetons de présence pour l'année 2016 la somme totale de 24.000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit & des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2016 la somme totale de 12.000 dinars en brut.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

### SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, Cabinet ECC-MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF, pour une période de 3 ans (2016-2017-2018) qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés